

IV

(Informations)

INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

CONSEIL

Conclusions du Conseil du 19 novembre 2010 sur l'éducation au développement durable

(2010/C 327/05)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

CONSIDÉRANT CE QUI SUIT:

La stratégie de l'UE en faveur du développement durable (SDD), adoptée à Göteborg en 2001 ⁽¹⁾ et révisée en 2006 et 2009 ⁽²⁾, offre une vision à long terme du développement durable selon laquelle la croissance économique, la cohésion sociale et la protection de l'environnement vont de pair, et met en lumière le rôle déterminant de l'éducation, qui est indispensable pour promouvoir un changement de comportement et doter l'ensemble des citoyens des compétences essentielles qui sont nécessaires pour parvenir au développement durable.

La décennie des Nations unies pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) vise à intégrer les principes, les valeurs et les pratiques du développement durable à toutes les formes d'éducation et d'apprentissage ⁽³⁾, et les participants à la conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable, tenue à Bonn en 2009 ont affirmé - dans leur déclaration de clôture - que l'investissement dans une telle éducation est un investissement dans l'avenir, et représente en fait, dans certains cas, une mesure salvatrice ⁽⁴⁾.

La recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ⁽⁵⁾ appelle les États membres à veiller à ce que chaque citoyen ait à son actif les compétences clés pour s'adapter avec souplesse à un monde évoluant rapidement et caractérisé par un degré d'interconnexion élevé. Les huit compétences clés répertoriées se recoupent et sont étroitement liées et s'appuient sur des aptitudes telles que la réflexion critique, la résolution de problèmes, la créativité, la prise d'initiative et la prise de décision, qui toutes sont nécessaires pour

atteindre les objectifs du développement durable. Dans cette optique, les compétences de base en sciences et technologies, ainsi que les compétences sociales et civiques, sont particulièrement importantes.

Le cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020») ⁽⁶⁾ met l'accent sur le fait que l'éducation et la formation ont un rôle crucial à jouer face aux nombreux défis socio-économiques, démographiques, environnementaux et technologiques que doivent relever l'Europe et ses citoyens aujourd'hui et dans les années à venir.

La stratégie *Europe 2020* pour l'emploi et la croissance ⁽⁷⁾ vise à faire de l'UE une économie intelligente, durable et inclusive capable d'atteindre, notamment grâce à la contribution majeure de l'éducation et de la formation, des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés.

CONSTATE CE QUI SUIT:

1. En ce début de 21^{ème} siècle, l'Union européenne est confrontée à un nombre considérable de défis interdépendants, y compris les conséquences économiques et sociales de la crise financière mondiale, le changement climatique, la diminution des ressources en eau et des ressources énergétiques, l'appauvrissement de la biodiversité, les menaces pesant sur la sécurité alimentaire et les risques sanitaires.
2. Dans un monde en évolution constante, tous les citoyens européens devraient posséder les connaissances, les compétences et les attitudes requises pour comprendre les enjeux et la complexité de la vie quotidienne moderne et y faire face, tout en tenant dûment compte des répercussions environnementales, sociales, culturelles et économiques, ainsi que pour assumer leurs responsabilités au niveau mondial.

⁽¹⁾ Conclusions du Conseil européen des 15 et 16 juin 2001 (SN 2001/1/01 REV 1).

⁽²⁾ Docs. 10917/06 and 16818/09 respectively.

⁽³⁾ www.unesco.org/fr/esd

⁽⁴⁾ www.esd-world-conference-2009.org

⁽⁵⁾ JO L 394 du 30.12.2006.

⁽⁶⁾ JO C 119 du 28.5.2009.

⁽⁷⁾ Conclusions du Conseil européen des 25 et 26 mars 2010 (doc. EUCO 7/1/10 REV 1).

3. Le rapport 2010 sur des *Compétences pour les emplois verts* ⁽¹⁾ souligne qu'à l'avenir, chaque emploi devra contribuer à une utilisation sans cesse plus efficace des ressources et que la création d'une économie sobre en carbone passe davantage par l'amélioration des compétences existantes et l'intégration des considérations liées au développement durable dans les domaines d'apprentissage existants que par le développement de «compétences vertes» spécialisées.
4. L'éducation au développement durable (EDD), inscrite dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie, est indispensable pour édifier une société durable et est par conséquent souhaitable à tous les niveaux de l'éducation et de la formation formels, mais aussi non formels et informels.

SOULIGNE CE QUI SUIT:

1. L'EDD doit contribuer de manière importante à la réussite de la mise en œuvre tant de la stratégie de l'UE en faveur du développement durable que de la nouvelle stratégie *Europe 2020*.
2. Sa fonction première consiste à doter les personnes et les groupes des connaissances, des compétences et des attitudes nécessaires pour faire délibérément des choix permettant de créer et de préserver un monde dans lequel les générations actuelles et futures estimeront pouvoir vivre et travailler. Les établissements d'enseignement, les communautés locales, la société civile et les employeurs sont tous des acteurs essentiels de l'acquisition et de la promotion de ces compétences.
3. À la base, l'EDD concerne la manière dont nous percevons le monde complexe dans lequel nous vivons et la manière dont nous nous comportons. Elle vise à mettre en avant les valeurs, les principes et les pratiques qui aideront chacun à faire face concrètement et sereinement aux défis actuels et nouveaux. Ses conséquences pour l'éducation et la formation à tous les niveaux peuvent par conséquent aller au-delà de la simple intégration du développement durable dans les programmes comme un sujet parmi d'autres.
4. Le développement durable peut jouer un rôle important dans les stratégies nationales d'éducation et de formation tout au long de la vie et constituer un outil pour améliorer à tous les niveaux la qualité de l'éducation et de la formation.

ESTIME QUE:

1. L'éducation et la formation sont indispensables pour mieux assurer la viabilité à long terme de l'Europe et du monde. L'EDD devrait occuper une place centrale dans l'éducation et la formation tout au long de la vie, et elle devrait, le cas échéant, être intégrée à tous les niveaux et dans tous les volets de l'enseignement, afin de mieux armer les citoyens pour faire face à des problèmes imminents et imprévisibles et trouver des solutions à long terme à ces problèmes dans les nombreuses situations différentes rencontrées au cours de la vie.
2. À cet égard, les trois volets fondamentaux - économique, social et environnemental - du développement durable devraient être traités de manière équilibrée et intégrée.
3. Dans de nombreux États membres, certains aspects de l'EDD figurent déjà dans les apprentissages touchant à l'environne-

ment, à la mondialisation, à la santé, à la paix, à la citoyenneté, aux droits de l'homme, aux consommateurs, à la finance et au développement, ce qui offre autant de possibilités d'inclure le développement durable dans l'éducation et la formation tout au long de la vie.

4. Il est essentiel de sensibiliser davantage le public au développement durable et à l'EDD et d'accroître ses connaissances en la matière.
5. L'EDD devrait s'appuyer sur une approche éducative fondée sur la valeur et interdisciplinaire qui favorise la réflexion et l'enseignement systémiques et qui permette d'acquérir de nouvelles connaissances, compétences et attitudes. Elle devrait encourager la réflexion créatrice et l'innovation et s'inscrire dans une perspective à long terme, notamment pour ce qui est de notre responsabilité à l'égard des générations futures. L'EDD ne constitue pas une matière distincte, mais plutôt un ensemble de principes et de valeurs sous-jacents, tels que la justice, l'équité, la tolérance, la sobriété et la responsabilité ⁽²⁾, qui doivent être transmis de manière plus transversale. L'EDD peut également jouer un rôle dans le développement des compétences requises pour améliorer l'employabilité. Le meilleur moyen d'acquérir les compétences liées au développement durable étant l'expérience personnelle, l'enseignement devrait être axé dans la mesure du possible sur un apprentissage, une approche et une motivation englobant tous les aspects pertinents.
6. Étant donné sa complexité et sa portée générale, l'EDD peut être particulièrement utile au développement des compétences transversales essentielles des apprenants [...].
7. Dans sa mise en œuvre, l'EDD devrait être adaptée à chaque niveau d'enseignement, en tenant compte du contexte particulier. Les établissements d'enseignement pré-élémentaire peuvent encourager l'acquisition par les enfants de valeurs, d'attitudes et de connaissances fondamentales, qui serviront ensuite de fondement à l'apprentissage lié au développement durable. Dans le cadre de l'enseignement primaire et secondaire, l'EDD peut mettre l'accent sur la sensibilisation et l'acquisition de compétences de base, et elle peut être adaptée pour tenir compte du contexte particulier et des étapes ultérieures de l'apprentissage. Dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'enseignement supérieur, l'EDD devrait être renforcée et se concentrer sur l'acquisition de compétences et d'aptitudes plus spécifiques requises dans divers domaines d'activités, ainsi que sur des questions telles que la prise de décision responsable par des personnes et des communautés et la responsabilité sociale des entreprises.
8. Il convient de faire en sorte que le programme d'EDD et les modalités de sa mise en œuvre pratique dans les écoles, dans l'enseignement et la formation professionnels et dans les établissements d'enseignement supérieur soient définis principalement dans le cadre de la formation initiale et de la formation continue des enseignants. En fonction des matières qu'ils enseignent habituellement, les enseignants et les formateurs à tous les niveaux de l'enseignement et de la formation seront confrontés à un éventail d'enjeux pédagogiques spécifiques liés à l'enseignement d'une matière transversale comme l'EDD, et auront par conséquent besoin d'une formation appropriée.

⁽¹⁾ Cedefop: *Compétences pour les emplois verts*, Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2010.

⁽²⁾ Voir la déclaration de Bonn, point 8 (http://www.esd-world-conference-2009.org/fileadmin/download/ESD2009_BonnDeclarationFrench.pdf).

9. La mise en œuvre, en ce qui concerne l'EDD, d'une approche englobant tous les acteurs intervenant dans le processus éducatif peut aider à tirer parti de la motivation et de l'engagement de tous les élèves et étudiants, à développer leur réflexion critique et à améliorer leurs résultats académiques en général. Les établissements d'enseignement, tous niveaux confondus, devraient s'efforcer de fonctionner selon les principes du développement durable et de faire office de modèle; ils devraient à cette fin intégrer les principes du développement durable aussi bien dans leur démarche stratégique qu'au niveau pratique, notamment en s'efforçant d'économiser l'énergie, de construire et de travailler avec des matériaux naturels, et de définir une politique d'achat et de consommation durable. En ce qui concerne les établissements scolaires, cela passe par la participation active de tous les acteurs concernés: les chefs d'établissement, les enseignants, les élèves, le conseil pédagogique, le personnel administratif et de soutien, les parents, les ONG, la communauté locale et les entreprises.

INVITE PAR CONSÉQUENT LES ÉTATS MEMBRES À:

Prendre les mesures nécessaires, au niveau de compétence requis - local, régional ou national - afin d'encourager le développement et la mise en œuvre de l'EDD et son intégration à tous les niveaux du système d'éducation et de formation non formel, informel et formel. Parmi ces mesures, il s'agirait en particulier:

a) de faire en sorte que les cadres politique, réglementaire, institutionnel et opérationnel viennent soutenir l'EDD, et notamment:

- que l'EDD devienne un élément des stratégies nationales d'éducation et de formation tout au long de la vie axées sur le développement personnel, social et professionnel des citoyens;
- que l'EDD soit, en tant que de besoin, intégrée dans les programmes;
- que des approches interdisciplinaires et transversales soient élaborées et mises en œuvre à tous les niveaux d'enseignement pour répondre aux défis du développement durable;
- qu'une approche englobant tous les acteurs intervenant dans le processus éducatif soit activement encouragée et soutenue, y compris en supprimant les obstacles auxquels sont confrontés les établissements qui s'emploient à utiliser leurs ressources de manière durable;

b) de sensibiliser les enseignants, les formateurs, le personnel de l'école et les chefs d'établissement et de les doter des connaissances et des compétences nécessaires pour promouvoir et incorporer les principes qui sous-tendent l'EDD dans leur méthode d'enseignement et de gestion, notamment en:

- sensibilisant les enseignants, les formateurs et les chefs d'établissement, à tous les niveaux du système d'éducation et de formation, à l'importance de l'EDD et aux excellentes possibilités qu'elle offre de promouvoir les compétences de base transversales;
- veillant à ce que les enseignants et les formateurs acquièrent comme il convient les compétences nécessaires pour

enseigner les questions complexes liées à l'EDD, lors de leur formation initiale et par la formation continue et en mettant à leur disposition les outils et le matériel pédagogique appropriés et actualisés;

- favorisant la coopération multidisciplinaire et interdisciplinaire entre les enseignants dans le même établissement afin de promouvoir l'enseignement et l'acquisition des questions transversales liées à l'EDD;
- favorisant la mise en réseau, y compris en ligne, des enseignants de différents établissements pour assurer le développement de l'EDD et favoriser les échanges d'idées nouvelles sur ce sujet;
- favorisant la coopération avec les parents, la communauté locale et tous les autres acteurs compétents et une plus grande participation de leur part.

INVITE LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION, DANS LES LIMITES DE LEURS COMPÉTENCES RESPECTIVES, À:

soutenir l'éducation au développement durable et à appuyer les présentes conclusions par les moyens suivants:

- i) mettre en œuvre l'EDD dans le cadre tant de la stratégie de l'UE en faveur du développement durable que de la stratégie *Europe 2020*;
- ii) promouvoir la recherche sur l'EDD et les connaissances en la matière, notamment dans les domaines où l'expérience manque et les éléments concrets sont peu nombreux, comme l'enseignement et la formation professionnels et l'enseignement supérieur;
- iii) favoriser la mise en réseau des établissements d'enseignement en ce qui concerne l'EDD, optimiser le recours aux réseaux existants et renforcer la coopération relative à l'EDD à tous les niveaux en créant des partenariats, notamment en encourageant:
 - la coopération à l'échelon national et international entre les établissements scolaires;
 - les partenariats entre les établissements d'enseignement, les entreprises et les ONG;
 - les réseaux de chercheurs sur l'EDD;
- iv) recenser et consigner les bonnes pratiques dans un recueil sur l'EDD, qui sera publié sur le site du *Système de connaissances sur la formation tout au long de la vie (KSLLL)* ⁽¹⁾;
- v) aborder les questions liées à l'EDD parmi les priorités du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie et des autres programmes pertinents actuels et futurs;
- vi) optimiser le recours à l'année européenne du volontariat (2011) pour mettre l'accent sur l'éducation au développement durable et les partenariats entre les établissements d'enseignement, les entreprises et les ONG, ainsi que sur le renforcement de la visibilité des bonnes pratiques existantes dans le cadre des activités de volontariat dans ce domaine;

⁽¹⁾ www.kslll.net

vii) envisager d'inclure l'EDD parmi les domaines prioritaires du prochain cycle du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»).

INVITE LA COMMISSION À:

contribuer aux efforts des États membres visant à soutenir l'éducation au développement durable et à appuyer les présentes conclusions du Conseil, par les moyens suivants:

i) organiser des activités d'apprentissage en équipe sur des aspects spécifiques de l'EDD, par exemple la formation des enseignants, l'approche englobant tous les acteurs intervenant dans le processus éducatif, et les partenariats pour l'EDD, en vue de mettre au point un manuel et des orientations destinés aux établissements d'enseignement et aux enseignants;

ii) renforcer la coopération avec les autres organisations internationales, en particulier l'UNESCO et la CEE-ONU, dans le domaine de l'EDD.
